

INVITATION PRESSE

À Toulouse, le 13 juin 2023

Un an du Contrat d'Engagement Jeune en Occitanie : premiers résultats et témoignages de jeunes le 20 juin

Lancé le 1^{er} mars 2022, le Contrat d'Engagement Jeune (CEJ) vise à renforcer l'accompagnement des jeunes vers l'emploi. Financé par l'Etat et mis en œuvre par les conseillers des Missions Locales et de Pôle Emploi, il mobilise un ensemble de solutions pour permettre à chaque bénéficiaire de définir son projet professionnel et trouver un emploi.

Depuis mars 2022, le Contrat d'Engagement Jeune a fait ses preuves : **plus de 42 000 jeunes d'Occitanie en ont bénéficié**. Les premiers résultats sont encourageants puisque 76% des jeunes entrés en CEJ en mars 2022 ont accédé à un emploi dans les 9 mois suivant leur entrée dans le dispositif.

Pierre-André Durand, préfet de la région Occitanie, présentera les premiers résultats du CEJ en Occitanie, après un an de mise en œuvre :

**le 20 juin 2023 à 11h
Vous êtes conviés à y assister**

Déroulé prévisionnel :

- **11h** : discours introductif par M. le préfet de région
- **11h10** : témoignage de jeunes de Pôle Emploi, de l'association régionale des missions locales (AMRL) et de leurs conseillers
- **11h40** : intervention de M. Lemerle, directeur de Pôle Emploi et Mme Geil-Gomez, présidente d'ARML Occitanie
- **11h50** : mot de clôture du préfet

Des échanges entre la presse et les acteurs seront possibles à l'issue

Rendez-vous à 10h45 à la préfecture de région (grands salons)
1 place Saint-Etienne à Toulouse

Accréditation obligatoire avant le 19 avril 2023 à 17h00 par mail à accreditations@occitanie.gouv.fr
(merci de préciser nom, prénom, média, coordonnées téléphoniques)

Zoom sur le contrat engagement jeune (CEJ)

Le Contrat d'Engagement Jeune (CEJ) s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans révolus (ou 29 ans révolus pour les jeunes en situation de handicap), qui ne sont pas étudiants, ne suivent pas une formation et présentent des difficultés d'accès à l'emploi durable.

Il permet de remettre en activité le jeune le plus vite possible grâce à plus de formations, de stages et d'immersions en entreprise. L'accompagnement est intense avec une mise en activité d'au moins 15 heures par semaine à travers un parcours de 6 à 12 mois en fonction du profil du jeune.

Une allocation mensuelle pouvant aller jusqu'à 528 euros est versée à chaque jeune.

CONTACTS PRESSE

Marie LATREILLE DE FOZIÈRES
Tél : 05 34 45 36 17 | 06 45 89 72 16

Delphine AMILHAU
Tél : 05 34 45 38 31 | 06 70 85 30 75

Margot SCHERER
05 34 45 34 77 | 06 08 46 28 31

service-presse@occitanie.gouv.fr | 05 34 45 34 45

Retrouvez-nous sur [Twitter](#) et [Facebook](#)